Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20200306-10_ESADMM_CADM-AU
Reçu le 09/03/2020

ESADMM

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE-MÉDITERRANÉE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE – MÉDITERRANÉE
Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

Conseil d'Administration

Séance du 6 mars 2020

BILAN SOCIAL 2019

Information n° INFO_10_RH_20_03_06_BILAN SOCIAL 2019

L'an deux mille vingt, le 6 mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 21 février 2020 ;

VU

- La loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Le règlement intérieur de l'Etablissement ;
- les statuts de l'Etablissement ;

CONSIDÉRANT

- l'annulation de la séance du 21 février 2020 pour absence de quorum.

La Présidente,

EXPOSE

Avec régularité, le bilan social recueille l'essentiel des données sociales majeures des Ressources Humaines.
Mémoire de l'évolution de notre établissement, il permet de porter notre attention vers les actions importantes de la politique de gestion des Ressources Humaines qui ont été conduites cette année.
Le bilan social est une photographie du personnel de l'Etablissement à un moment donné, soit le 31 décembre 2019. Il apporte une vue d'ensemble des caractéristiques du personnel et permet de déceler les axes de progrès et les points forts de l'Ecole.
Il complète et enrichit le Rapport sur l'état de la collectivité, document réglementaire transmis à la Direction générale des collectivités locales.

184, avenue de Luminy – CS 70912 – 13288 Marseille Cedex 9 – TÉL. 04 91 82 83 10 FAX 04 91 82 83 11 –
www.esadmm.fr

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20200306-10_ESADMM_CADM-AU
Reçu le 09/03/2020

INSEAMM CA 21/02/20
Information n°INFO 10_RH_70_02_21_BILAN SOCIAL_2019

Les données ci-après concernent donc les agents présents au 31 décembre 2018, à savoir les fonctionnaires stagiaires ou titulaires et les contractuels sur postes permanents ou remplaçants.
Dans plusieurs domaines, des comparaisons sont faites avec les données disponibles sur les années antérieures.

Pour 2019, il est à noter les éléments suivants :

- En matière de politique salariale, la mise en place en 2019 du Complément Indemnitaire Annuel dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP (part variable) ainsi que la revalorisation du taux horaires pour les modèles vivants.
- En matière de formation, l'établissement a élaboré un nouveau plan de formation triennal (2019-2021).
- En matière de dialogue social, des discussions ont été engagées sur la révision du temps de travail.
- Une gestion des congés maladie ordinaire, accidents de travail dans le cadre d'une mise en place d'un contrat d'assurances risques statutaires.
- Le recrutement d'une assistante RH en décembre a engagé une réorganisation du Service RH.
- Le travail important du service Rh (en lien avec le service Comptabilité/Finances/paie, avec le service juridique) en vue de la création de l'INSEAMM : participation à l'audit externe organisé par la Ville de Marseille, rédaction de tableaux de bord, réunions avec le CRR et les services municipaux …

Cette présentation n'appelle pas de passage au vote.

Fait à Marseille, le 6 mars 2020

La Présidente

Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Transmise au représentant de l'Etat le ……
Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le : ……

184, avenue de Luminy – CS 70912 – 13288 Marseille Cedex 9 – TÉL. 04 91 82 83 10 FAX 04 91 82 83 11 –
www.inseamm.fr